

La République du Centre, 30 janvier 2021

2 JANVIER 2021 11:33 LE FAIT DU JOUR

Combien perçoivent vos élus ?

Argent public

Les élus locaux ont droit à une indemnité de fonctions. Les élus du Centre ont droit à une indemnité de fonctions. Les élus du Centre ont droit à une indemnité de fonctions.

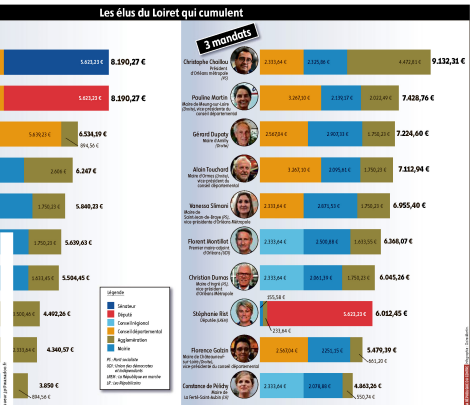
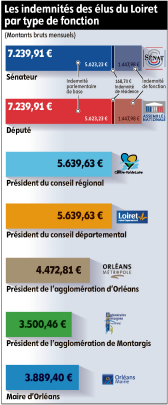
Les élus locaux ont droit à une indemnité de fonctions. Les élus du Centre ont droit à une indemnité de fonctions. Les élus du Centre ont droit à une indemnité de fonctions.

D'où proviennent les chiffres que nous publions ? Les chiffres sont basés sur les données de la Direction des finances publiques. Les chiffres sont basés sur les données de la Direction des finances publiques.

Le rendez-vous

politique de La Rep'

LE FAIT DU JOUR



Les élus du Loiret qui cumulent 2 mandats ont droit à une indemnité de fonctions. Les élus du Loiret qui cumulent 2 mandats ont droit à une indemnité de fonctions.

Un régime particulier pour les députés et les sénateurs

Les députés et les sénateurs ont droit à une indemnité de fonctions. Les députés et les sénateurs ont droit à une indemnité de fonctions.